



## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2024 DÉLIBÉRATION N° 2024-050

**Objet :**  
**Tarifs 2025 appliqués  
au cimetière**

**Rapporteur :**  
Gilles FRAYSSE

**Commission Finances :**  
Le 5 décembre 2024

**Convocation :**  
Le 11 décembre 2024

**Pièce(s) jointe(s) :**

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	19
Représentés	8
Votants	27

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 17 décembre 2024 à 20h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ; C. BASTOUL ; A. BELLANGER ; C. BOUËTARD ; F. DA SILVA ; B. ESTREMANHO ; C. ESTREMANHO ; S. JAUBERTY ; I. LAFAYE ; C. MARTIN ; E. MOSCHEROSCH ; M. PICAUD ; M. PROVOTAL ; P. UTEGINE MWANA ; P. WITTERKERTH ; C. CRUEIZE ; F. DHONDT ; M. POINSE ; J. RICAUD ;

**Absents représentés :**  
S. AMIRALT a donné pouvoir à E. MOSCHEROSCH ; L. AMIRI a donné pouvoir à C. BOUËTARD ; S. DAVID a donné pouvoir à F. DA SILVA ; J. DJENAIDI a donné pouvoir à G. FRAYSSE ; I. DOGBO a donné pouvoir à I. LAFAYE ; H. KÉRIVEL a donné pouvoir à B. ESTREMANHO ; C. SABRI a donné pouvoir à M. PROVOTAL ; A. MUSY-BRELIER a donné pouvoir à C. CRUEIZE ;

**VU** le Code général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération du conseil municipal n°2023-045 en date du 12 décembre 2023 fixant les tarifs du cimetière ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'augmenter les tarifs du cimetière de 2.1 % par rapport à l'année précédente, pour tenir compte de l'inflation ;

**CONSIDÉRANT** l'avis de la commission Finances du 5 décembre 2024 ;

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité,**

**FIXE** les tarifs du cimetière, pour l'année 2025 comme suit :

Tarifs cimetière 2025	2025
<b>Caveau ou pleine terre</b>	
15 ans	163.00 €
30 ans	342.00 €
50 ans	848.00 €
<b>Columbarium</b>	
15 ans	390.00 €
30 ans	653.00 €

Rachat plaque de fermeture	133.00 €
Taxe funéraire	
Exhumation	139.00 €
Révision ou réduction	163.00 €
Caveau provisoire	
10 premiers jours	36.00 €
Par jour supplémentaire	13.00 €

**PRÉCISE** que les tarifs sont arrondis à l'euro supérieur ;

**DIT** que les recettes seront inscrites au chapitre 70 du budget communal ;

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 17 décembre 2024

Le Maire,



Gilles FRAYSSE